

Benoît SAVREUX
Commissaire aux comptes
23 rue de la Liberté
92140 CLAMART

LES RESSOURCÉES

37 rue Danton
93310 LE PRÉ SAINT GERVAIS

Association
Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 907 486 781 00020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels **de l'Association LES RESSOURCÉES** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe concernant la mention du règlement comptable.

C'est la première application du règlement **ANC n° 2022-06** modifiant le plan comptable général. Ce nouveau référentiel redéfinit notamment le périmètre du résultat exceptionnel et modifie les modalités de comptabilisation de certaines opérations courantes comme la suppression des transferts de charges.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les produits comptabilisés au titre des conventions de financement sont bien conformes à la réalité de l'activité de l'exercice ;
- la prise en compte de toutes les créances et les dettes inscrites à l'actif et au passif du bilan de l'association à la fin de son exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart,
Le 24 juin 2026



Benoît SAVREUX

Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie de Versailles

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similai...	3 850,00	393,56	3 456,44	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	191 725,92	16 489,04	175 236,88	
Installations techniques, matériels et outillage industriels	65 399,37	4 433,61	60 965,76	2 922,31
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	174 054,99		174 054,99	108 769,12
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	435 030,28	21 316,21	413 714,07	111 691,43
STOCKS ET EN-COURS				611,95
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				611,95
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 718,15		24 718,15	3 150,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	142 913,65		142 913,65	36 062,39
Charges constatées d'avance	3 932,79		3 932,79	772,54
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	58 902,19		58 902,19	120 305,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	230 466,78		230 466,78	160 902,39
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	665 497,06	21 316,21	644 180,85	272 593,82

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	32 000,00	8 000,00
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	32 000,00	8 000,00
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 321,53	8 872,00
Excédent ou déficit de l'exercice	41 256,20	9 449,53
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	91 577,73	26 321,53
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	414 730,91	207 957,24
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	506 308,64	234 278,77
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 918,68	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	66 000,00	
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 225,47	4 863,04
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	18 572,73	3 452,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 155,33	
Produits constatés d'avance		30 000,00
TOTAL DETTES (IV)	137 872,21	38 315,05
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	644 180,85	272 593,82
(1) Dont emprunt participatifs	36 000,00	

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 738,37	263,00
Ventes de biens	65 634,10	10 982,21
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	9 503,80	7 300,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	139 169,47	24 187,93
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 538,10	119,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	34 118,15	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	12,95	7,36
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	254 714,94	42 859,50
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	63 344,99	16 845,29
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 830,80	81,47
Salaires	112 110,57	15 156,03
Cotisations sociales	26 985,60	1 294,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 016,73	844,36
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	17,96	0,33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	225 306,65	34 221,63
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 408,29	8 637,87
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	85,69	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	85,69	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 364,16	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 364,16	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 278,47	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	28 129,82	8 637,87
Produits exceptionnels (V)	13 126,38	811,66
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 126,38	811,66
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	267 927,01	43 671,16
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	226 670,81	34 221,63
EXCÉDENT OU DÉFICIT	41 256,20	9 449,53
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		36 856,52
Prestations en nature	55 860,00	
Bénévolat	22 666,49	59 908,74
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	78 526,49	96 765,26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		59 908,74
Prestations en nature	55 860,00	
Personnel bénévole	22 666,49	36 856,52
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	78 526,49	96 765,26

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **644 180,85 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **41 256,20 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association se donne pour but de contribuer à une société plus solidaire et respectueuse de l'environnement par le réemploi des déchets, la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement, le développement du lien social et le renforcement du pouvoir d'agir des citoyen·nes.

L'association se donne notamment les objectifs suivants :

- Participer à la réduction des déchets par la collecte et l'apport volontaire d'objets sous toutes leurs formes ainsi que par leur revalorisation, leur réparation et leur redistribution à bas prix ;
- Participer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté de parcours ;
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion de personnes, lutter contre les précarités économique et relationnelle ;
- Développer le lien social, interculturel et intergénérationnel ;
- Contribuer au changement des comportements et sensibiliser tous publics par l'organisation d'ateliers, d'animations et toute autre action répondant à l'objet associatif ;
- Favoriser, au niveau local, la coopération et l'émergence d'actions collectives, citoyennes et solidaires autour des enjeux politiques, socio-économiques et environnementaux actuels.

La réalisation de ces objectifs repose sur la mise en œuvre du concept de ressourcerie et l'animation d'un espace associatif. Depuis la fin du mois de mars 2025, l'activité se déroule au 37 rue Danton, Le Pré Saint-Gervais. Le magasin solidaire est ouvert les mercredis, vendredis et samedis et propose des biens du quotidien à prix accessibles. Les dons d'objets sont acceptés les samedis et en semaine sur rendez-vous. L'association réalise aussi des collectes à domicile. A la fin de l'année 2025, l'association compte cinq salariées et deux freelances. L'association a recruté des personnes sans emploi de longue durée et des jeunes de moins de 25 ans. Elle ne saurait réaliser ses objectifs sans bénévoles : 78 bénévoles se sont mobilisés en 2025 dont 42 plus de 10 heures dans l'année. L'association propose des ateliers hebdomadaires : le café couture le jeudi et les ateliers de co-réparation d'appareils en panne le vendredi. Tout au long de l'année, des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets ont été proposés à la ressourcerie et en extérieur (quartier prioritaire Jaurès-Séverine, autres villes de Seine-Saint-Denis) ainsi que des actions communes avec les associations du territoire.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **LES RESSOURCEES** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences		3 850,00		3 850,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		191 725,92		191 725,92
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 221,79	61 177,58		65 399,37
Immo. en cours, avances et acomptes	108 769,12	65 285,87		174 054,99
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	112 990,91	322 039,37		435 030,28

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	5 ans	linéaire		393,56		393,56
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	10 ans	linéaire		16 489,04		16 489,04
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans	linéaire	1 299,48	3 134,13		4 433,61
Autres immobilisations corporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 299,48	20 016,73		21 316,21

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	24 718,15	24 718,15		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	55,68	55,68		
Divers	141 667,97	141 667,97		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 190,00	1 190,00		
Charges constatées d'avance	3 932,79	3 932,79		
TOTAL	171 564,59	171 564,59		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 932,79	
TOTAL	3 932,79	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	8 000,00		24 000,00		32 000,00
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	8 872,00	9 449,53			18 321,53
Excédent ou déficit de l'exercice			41 256,20		41 256,20
TOTAL	16 872,00	9 449,53	65 256,20		91 577,73
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	207 957,24		206 773,67		414 730,91
Provisions réglementées					
TOTAL	207 957,24		206 773,67		414 730,91
TOTAL GÉNÉRAL	224 829,24	9 449,53	272 029,87		506 308,64

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	37 918,68	8 485,61	29 433,08	
Emprunts et dettes financières divers	66 000,00	34 306,19	31 693,81	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 225,47	10 225,47		
Personnel et comptes rattachés	2 467,11	2 467,11		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	14 561,59	14 561,59		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 544,03	1 544,03		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 155,33	5 155,33		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	137 872,21	76 745,33	61 126,89	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	76 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 081,32			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Cotisations annuelles obtenues des adhérents d'un montant de 4 738,37 €.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		16 147,04	22 660,00	7 000,00	54 000,00	99 987,04
Subventions d'investissement			254 408,00		202 433,00	456 841,00
TOTAL		16 147,04	277 068,00	7 000,00	256 433,00	556 828,04

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 360,00	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 360,00	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Absorption de l'Association LE REPAIRE	13 126,38	Reprise d'une comptabilité avec trésorerie uniquement
TOTAL	13 126,38	
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Contributions volontaires en nature

Bénévolat : 22 666,49 €
Contribution en services, mise a disposition de locaux ou de matériel : 55 860 €

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi numéro 2026-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1,00
Cadres et ingénieurs	1,00
TOTAL	2,00